lélécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles (PT2) instituées par les articles L.54 à L.56, R.21 à R.26 du code des postes et télécommunications.

 Servitudes liées au faisceau hertzien de SAINTE-GENEVIEVE (Maison Blanche) à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (camp des Loges)
Décret du 27 novembre 1989

Service gestionnaire : Direction des Télécommunications et de l'Informatique

auprès du RTIDF

Quartier Général des Loges

BP 207

00484 ARMEES

 Servitudes liées au faisceau hertzien de PARIS à BREUIL-EN-VEXIN Décret du 9 août 1979

Service gestionnaire: TDF

Direction Régionale PARIS et Ouest Direction opérationnelle de PARIS

4, avenue Ampère

MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

78897 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex